

sont les marteaux les plus dispendieux que puisse employer le public. Mais il n'est pas vrai, que cet ouvrage se fasse effectivement ainsi. Car les roues en passant sur et entre les pierres, les broient en poudre, au lieu de les réduire à un juste volume. On peut appliquer le même argument à une opinion très commune, qui est, que de casser la pierre menu, c'est augmenter la friction, et par conséquent l'usure des chemins: il y a beaucoup plus de friction sur un chemin raboteux, que sur un chemin parfaitement uni. Dans la construction des chemins, on doit éviter soigneusement de mêler la pierre avec du sable ou de la terre. La terre retient l'humidité, est fortement affectée de la gelée, et suit toutes les variations du tems: La pierre qui n'est pas mêlée d'autres substances, est à l'épreuve des changemens du tems; et un chemin bien fait est également bon dans toutes les saisons.

Jusqu'à ce qu'une main puissante ait tracé un système uniforme et raisonné pour faire et réparer les chemins, et pour empêcher les différens corps de Commissaires de concourir pour l'achat des matériaux, comme c'est le cas présentement dans le voisinage de Londres, tous les réglemens sur cet objet ne seront que de fûtiles palliatifs; et les Commissaires continueront à dilapider des sommes immenses à embarrasser les chemins de grosses pierres, mêlées de terre, et d'autres matériaux nuisibles.

Lorsque la Législature aura senti la nécessité d'adopter un système uniforme et raisonné pour diriger la construction des chemins dans tout le royaume, il restera encore un acte important à faire pour en assurer le succès.

La Législature a confié le soin des affaires locales qui regardent les chemins à des Commissaires choisis dans la classe de la Société la moins sujette à abuser de la confiance que l'on a mise en eux; et dans l'étendue de leurs devoirs, il est impossible que cette charge importante soit mise entre de meilleures mains. Mais il paroît que ces Commissaires sont, pour plusieurs causes, incapables d'une vigilance sans relâche, comme on a droit de l'exiger d'Officiers Exécutifs; et ainsi; tandis que toutes les autres branches du service public, qui emportent l'emploi de grandes sommes, sont placées sous la surveillance continuelle d'hommes de rang et de caractère, le revenu des chemins reste sans aucune protection efficace contre les déprédations réunies de la fraude et de l'ignorance.

Le remède que je propose est, de mettre la conduite raisonnée de l'ouvrage entre les mains d'Officiers comptables tirés de la classe des Gentils-hommes; de placer les sous-voyers sous les ordres de ces officiers, sur le rapport desquels les Commissaires pourront se fier sûrement lorsqu'il s'agira de choisir pour sous-voyers des personnes de mérite et dignes de confiance; et qui par leur savoir et leur habilité pourront d'abord instruire ces voyers, aussi bien que les diriger dans l'exécution de leurs devoirs.

Le plan qu'on a suivi jusqu'ici pour les chemins, a étouffé tous les efforts pour acquérir de l'habilité, et a banni tout principe raisonné de cette branche du service. Il faut maintenant engager des hommes d'éducation, de rang et de caractère, à accepter la